

NATURE & FAUNE

Volume 23, Numéro 1

La gestion des forêts en Afrique:
Tient-elle compte de la faune sauvage?



FAO Bureau Régional pour l'Afrique



Comité de Lecture

El Hadji M. Sène,
Spécialiste de la Gestion des Ressources Forestières et de la Foresterie en zone sèche
Dakar, Sénégal

Christel Palmberg-Lerche
Généticien des forêts
Rome, Italie

Douglas Williamson
Spécialiste de la Faune Sauvage
Angleterre, Royaume-Uni
Grande-Bretagne

Alan Rodgers
Praticien de la Conservation – spécialité Foresterie/Faune sauvage
Nairobi, Kenya.

Jean Djigui KEITA
Spécialiste de la Gestion des Ressources Forestières
Bamako, Mali

Guy Debonnet
Spécialiste de la Programme Héritage Naturel
Paris, France

Kai Wollscheid
Spécialiste de la Chasse et de la Faune Sauvage
Budakeszi, Hongrie

Conseillers: Fernando Salinas, Atse Yapi, René Czudek

Les appellations employées dans cette revue d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimés dans la présente publication sont celles du/des auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revenue ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou par courrier électronique, copyright@fao.org.

© FAO 2008

Étude en cours sur la prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique centrale

Oudara Souvannavong¹, Alain Billand², Jean-Claude Nguinguiri³ et Jérôme Fournier⁴

Résumé

L'Afrique centrale porte le deuxième massif de forêt tropicale humide du monde. Selon les pays de la sous-région, de 10% à 15% (Nasi, Cassagne, Billand, 2006) de la superficie des forêts sont couverts par des aires protégées. Les forêts de production, représentant 65% du massif, offrent un potentiel très important pour la conservation de la biodiversité. Le rôle important des forêts de production dans le maintien de la biodiversité devrait être rendu plus effectif par l'extension des forêts dotées d'un plan d'aménagement qui doit tenir compte des différentes fonctions de la forêt.

La FAO et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) réalisent un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité et souhaitent identifier les difficultés rencontrées dans ce domaine.

L'étude repose sur de la recherche bibliographique, de la lecture de plans d'aménagements, de réglementations, de guides nationaux et sur une enquête auprès de professionnels (administration, sociétés forestières, bureaux d'étude, ONG et certificateurs) qui s'est déroulée de mai à juin 2008 dans cinq pays d'Afrique Centrale.

Suite à l'analyse des informations et leur validation, des actions concertées et un canevas de programme seront proposés afin de renforcer et d'harmoniser les pratiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les forêts de production en Afrique Centrale.

Introduction

Les forêts tropicales sont les dépositaires les plus importants de la biodiversité terrestre indispensable pour maintenir le potentiel d'adaptation des espèces aux changements tant de l'environnement que des besoins des utilisateurs, et pour soutenir les fonctions des écosystèmes. Les forêts tropicales sont également les plus menacées, en Afrique centrale, de 10% à 15% des forêts (suivant les pays) sont classées en forêt en aire protégée alors que les forêts de production représentent 65% du massif (Nasi, Cassagne, Billand, 2006). Les forêts non soumises à un statut formel de protection offrent donc un potentiel très important pour la conservation de la biodiversité.

Partant du principe que les sociétés forestières sont aujourd'hui contraintes de par la loi à un minimum de participation à la conservation de la biodiversité (les plans d'aménagement sont devenus obligatoires) et qu'elles ont la possibilité de consolider cette participation lorsqu'elles s'engagent dans l'éco-certification, la FAO et le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) démarrent une étude sur la prise en compte de la biodiversité dans les concessions et permis forestiers en Afrique centrale. Dans le cadre de leur coopération avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans la mise en œuvre de son plan de convergence, la FAO et le CIRAD ont lancé une enquête régionale auprès des principaux acteurs du secteur, dont les administrations, le secteur privé de l'exploitation forestière et leurs partenaires en Afrique Centrale, afin de faire un état des lieux sur les pratiques actuelles (même sans aménagement),

¹Forestier principal, Service de la conservation des forêts, FAO, Rome (Italie).
Courrier électronique: oudara.souvannavong@fao.org

²Chef Unité de Recherche, Ressources forestières et politiques publiques
CIRAD, Montpellier (France). Courrier électronique: alain.billand@cirad.fr

³Fonctionnaire forestier, Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale
Libreville (Gabon). Courrier électronique: jeanclaude.nguinguiri@fao.org

⁴Service de la conservation des forêts, FAO, Rome (Italie)
Courrier électronique: jerome.fournier@fao.org

ainsi que d'identifier les problèmes et contraintes de la gestion de la biodiversité dans les concessions et permis forestiers d'Afrique Centrale.

La conservation de la biodiversité en forêt exploitée et gérée

La forêt tropicale est si complexe qu'il n'est pas concevable de tout mesurer. La biodiversité, prise dans son sens le plus large au niveau des écosystèmes, des espèces et en intraspécifique recèle une variabilité considérable. Il est donc impossible d'en assurer une surveillance et une gestion exhaustives : des choix sont nécessaires. Par exemple, le comportement de la faune de forêt dense (reproduction, régime alimentaire, etc.) ainsi que leurs interactions entre espèces et avec leur habitat et la végétation restent largement inconnus. En conséquence, dans de très nombreux cas, les données sur la faune collectées par les entreprises forestières qui réalisent leurs inventaires d'aménagement sont des informations nouvelles pour la science avec des méthodes d'inventaires en continuelles améliorations. Nos connaissances sur le milieu sont limitées et nous sommes alors confrontés aux questions cruciales : quels sont les aspects et les priorités pour la protection des forêts exploitées, comment collecter des données fiables, et comment mettre en place un suivi permettant de mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

Actuellement, vingt-cinq à trente millions d'habitants d'Afrique centrale vivent en relation directe avec cet écosystème et plus de trois millions en dépendent pour leur survie. L'ensemble de la société est responsable de l'environnement et à des décisions à prendre. Mais suivant l'échelle territoriale et le pays, les priorités de protection peuvent varier en fonction des différentes valeurs culturelles et des stades dissemblables de développement économique et sociaux. Des choix différents vont être inévitablement faits dans les stratégies et priorités de conservation de la biodiversité.

L'aménagement forestier en Afrique centrale a commencé à être formulé sous sa forme actuelle il y a une vingtaine d'années. Le premier plan d'aménagement a été formellement mis en application en 1998 (Concession IFB/Ngotto, Rca). Cependant les principes d'élaboration des plans d'aménagement forestier sont issus de travaux et d'études datant de plusieurs décennies (plus de 60 ans). On estime que plus de la moitié des concessions forestières en Afrique centrale sont en cours d'aménagement ou déjà aménagées, avec plus de 30 Millions d'hectares (Mha) sur environ 55 Mha de concessions, faisant partie des 130 Mha des forêts de production de la sous-région (Nasi, Cassagne, Billand, 2006).

La phase préliminaire à l'aménagement nécessite différentes études permettant de connaître la présence, l'abondance et la distribution d'espèces tout comme leur importance et les menaces. Ces études sont :

- inventaire des arbres
- inventaire multi-ressources (faune, Produit Forestier Non Ligneux - PFNL)
- inventaire socio-économique.

Parmi ces différentes études préalables, il faut souligner que l'attention s'est d'abord largement focalisée sur la collecte des données relatives au bois sur pied ayant une valeur commerciale. En conséquence, les dispositifs méthodologiques des inventaires ont été d'abord calibrés de façon à échantillonner avec le meilleur rapport possible coût/précision la variable "arbre". La précision statistique des inventaires d'aménagement forestiers est aujourd'hui calculée à 95%, valeur généralement admise dans les normes nationales, ce qui se traduit par un taux de sondage sur le terrain de l'ordre de 1 à 1,5%. Les préoccupations liées à la biodiversité, mais aussi aux enjeux sociaux, sont venues dans un second temps. Dans la plupart des cas, les inventaires de biodiversité et des produits forestiers non ligneux (PFNL) se calent sur les dispositifs de mesure des arbres ; ce qui n'est pas nécessairement optimal.

Les lois diffèrent suivant les pays quant aux types d'études à faire au minimum. De plus tous les pays ne disposent pas de canevas ou règles à suivre précisant les méthodes. A l'exemple de la République Démocratique du Congo, il est obligatoire depuis 2007 de suivre les guides opérationnels d'aménagement pour pouvoir valider les méthodes et résultats. La RCA a adopté des normes nationales d'aménagement depuis 2002.

La FAO, le CIRAD, le Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et d'autres organismes éditent des manuels et guides d'aménagement pour accompagner les aménagistes et exploitants forestiers. Un des exemples les plus récents est l'Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines, Premier Volet : Production forestière de l'ATIBT éditée en 2001 puis actualisée en 2006. Ce volet a été complété par un Volet 2 consacré aux aspects sociaux, et un Volet 3 sur la prise en compte des aspects faunistiques dans les concessions. Ces documents techniques prennent en compte les questions d'environnement et de biodiversité, au stade des études, des analyses et des prises de décision, puis de la formulation des mesures d'aménagement.

Le défi de la présente étude est d'identifier les différentes méthodes actuellement en vigueur auprès des entreprises, lors des différentes phases d'études et d'analyses, qui ont entraîné des orientations environnementales jusqu'à leurs applications dans l'exploitation. Le premier objectif de l'étude consiste à réaliser un état des lieux sur l'intégration de la biodiversité dans l'exploitation forestière (avec ou sans aménagement) en Afrique centrale en relevant les difficultés rencontrées par la profession. Le second objectif porte sur l'identification des besoins permettant une meilleure gestion de la biodiversité.

Méthode et programme

Des informations sont recueillies (par des études documentaires et enquêtes complétées, si besoin, de visites de terrain en profitant au mieux des synergies avec d'autres projets menés par la FAO et le CIRAD) afin de dresser un bilan de la prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique centrale, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- réalisations en matière de collecte de données de biodiversité: concessions impliquées, méthodologies, typologie des données existantes, avec une problématique du droit d'accès aux données (public/privé) pour la science puis pour les décideurs gestionnaires de la biodiversité
- pratiques de gestion de la biodiversité dans les concessions : mesures prises dans les plans d'aménagement, mesures opérationnelles d'exploitation à faible impact, mesure de contrôle et régime interne de sanction auprès du personnel, etc.
- état de l'art sur le suivi périodique de la biodiversité dans les concessions. La mise en place d'un suivi devient une nécessité dans le cas d'une démarche de certification, la certification devient un enjeu de plus en plus pressant pour les entreprises qui exportent vers des pays demandeurs. Or cette procédure s'appuie sur des systèmes de critères et d'indicateurs peu précis, sujets à de fortes variations d'interprétation parmi les auditeurs, faute d'un état de l'art suffisant.
- interactions qui commencent à émerger entre les concessions et les aires protégées ; de véritables partenariats de long terme sont à rechercher.
- les capacités et les arrangements institutionnels pour la prise en compte de la biodiversité dans les concessions et son suivi.
- prise en compte plus globale de la biodiversité, par exemple par massif, selon une approche territoriale cohérente, en considérant des ensembles de concessions par blocs homogènes ou complémentaires.

Les documents consultés ont des formes variées comme des rapports internationaux, les réglementations nationales, les textes d'application, les rapports d'inventaires et les plans d'aménagements disponibles.

Suite à chaque entretien, le questionnaire rempli est remis au propre par un membre de l'équipe puis est renvoyé à l'enquêté pour vérification et complément d'informations. Notre étude se base sur du discours de la part des acteurs de la filière. Dans une seconde phase, les premiers résultats seront présentés aux participants afin de confronter les sources, de recueillir leurs commentaires tout en vérifiant les premières hypothèses. L'ensemble des données traitées et analysées seront synthétisées et présentées lors d'un atelier sous-régional à la fin 2008 impliquant les principales parties prenantes actives. Cet atelier permettra de recueillir des avis et propositions supplémentaires.

Calendrier

Précision de l'approche et de la méthode d'étude	avril 2008
Recueil et vérification des informations	mai-août 2008
Synthèse des informations et préparation du rapport	juillet-septembre 2008
Atelier de présentation des résultats par COMIFAC	sept.-décembre 2008

Résultats attendus

Un rapport d'étude sera présenté en deux parties :

-Un bilan des enquêtes auprès des acteurs régionaux fera le point des pratiques actuelles de prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières, ainsi que des besoins pour améliorer ces pratiques et renforcer les capacités.

Ce bilan viendra enrichir les données de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), qui vient de démarrer avec une première initiative de l'Union Européenne (UE) au travers du projet FORAF, et qui devrait fédérer l'ensemble des partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) sous l'égide de la COMIFAC.

-Sur la base du bilan, des actions seront proposées afin de renforcer et d'harmoniser les pratiques pour la prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières en Afrique centrale. Ces propositions d'actions tiendront compte des initiatives dans ce domaine aux niveaux global, régional et national. Un canevas de programme, articulant certaines des actions proposées, sera identifié. Ce canevas pourra servir de base à une proposition de projet pouvant être entrepris par la FAO en collaboration avec d'autres partenaires. De plus, il pourra aboutir sur la définition des grandes lignes d'une initiative régionale pour l'harmonisation et le renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans les concessions à l'échelle du bassin du Congo.

Organismes ayant contribué à l'étude

Cette étude est en cours de réalisation avec l'analyse d'entretiens auxquels déjà plus de trente professionnels de la filière (administrations, sociétés forestières, bureaux d'études, ONG, certificateurs) ont participé du 20 mai au 24 juin 2008 au Cameroun, Gabon, Congo, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo.

Les organismes rencontrés par la FAO et le CIRAD sont consignés au tableau ci-contre.

PAYS	SOCIETE	ONG	BUREAUX	ORGANISATION DE CERTIFICATION FORESTIERE
GABON	DLH	WWF	TEREA	PAFC
	LEROY	WCS	SYLVAFRICA	
	OLAM			
	PRECIOUSWOOD			
	RIMBUNAN HIJAU			
	ROUGIER			
	SUNLY TBNI			
CAMEROUN	ALPICAM		VERITAS	FSC
	DELCOVENAERE			
	SCIEB			
	SEFAC			
	TRC			
	VICWOOD WIJMA			
CONGO	Eucalyptus Fibre Congo	WCS		
	FORALAC / FORAMAK			
	Nouvelle TRABEC			
	TAMAN			
RCA	SCAF			
	SEFCA			
RDC	ITB	WWF		
	SICOBOIS			
	SIFORCO			
	SODEFOR			
	SOFORMA			
Total	26	2	3	2

Observations

L'objectif principal justifiant la mise en place d'une concession forestière reste la production du bois d'œuvre à vocation industrielle. Par cet instrument qu'est la concession forestière, l'Etat propriétaire de la forêt concède le droit d'exploiter cette ressource économique, en échange d'une rémunération versée sous la forme d'un loyer et d'une part variable selon la production. Le plan d'aménagement est l'outil qui permet de confronter la possibilité écologique de la forêt avec les nécessités industrielles d'exploitation et de commercialisation des bois. Face à la demande internationale et locale, les enjeux de biodiversité, ainsi que les enjeux sociaux, sont aujourd'hui devenus des composantes à part entière du plan d'aménagement. Dans le cadre de l'aménagement, les industriels adaptent donc leur outil de production pour mieux prendre en compte les différentes fonctions (économiques, sociales et environnementales) de la forêt.

Les sociétés forestières sont responsables de leurs employés pendant les heures de travail. Elles n'ont ni la responsabilité, ni le pouvoir d'interdire la chasse pratiquée par la population. De par la loi on demande aux sociétés d'inventorier la grande faune, notre étude devra entre autre pouvoir indiquer comment sont utilisées les informations sur la faune et en quoi elles influencent les habitudes des sociétés et de la population.

A partir d'une meilleure connaissance des contraintes, des points forts et points faibles des pratiques actuelles de gestion de la biodiversité dans les concessions forestières, l'étude permettra de proposer les grandes lignes d'action pour un accompagnement de la filière forestière industrielle, avec :

- l'élaboration concertée puis l'appui à la mise en œuvre pilote de dispositifs dans les entreprises destinés à atténuer l'ensemble des impacts de l'activité industrielle sur la biodiversité
- la définition concertée de protocoles combinant une précision scientifique suffisante avec une faisabilité économique et opérationnelle acceptable pour la collecte et le suivi des données de biodiversité. Ces protocoles de suivi seront indispensables pour mesurer l'efficacité sur le terrain des mesures mises en œuvre par les entreprises.
- l'appui aux administrations en charge de la mise au point puis de la mise en œuvre des normes s'imposant aux entreprises en matière de biodiversité. Ces administrations auront besoin de renforcer leurs capacités humaines et opérationnelles pour assurer ce suivi

Cette étude s'inscrit donc en droite ligne des appuis que les administrations et la filière forestière industrielle reçoivent depuis une dizaine d'années vers une démarche de progrès, depuis la simple prise en compte de la production de bois d'œuvre vers une démarche intégrée de développement durable.

Abreviations

ATIBT: Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

CIFOR: Centre International pour la Recherche Forestière

CIRAD: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

FSC : Forest Stewardship Council

OFAC : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

PAFC : Gabon Forest Certification Scheme

PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

Projet FORAF : Contribution de la commission européenne à l'OFAC (voir OFAC)

UICN : Union Mondiale pour la Nature

UE : Union Européenne

WCS: Wildlife Conservation Society

WWF: World Wildlife Fund

Références

Billand A., 2005. *Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production - Volet 3 "aspects faunistiques"*. ADIE/ATIBT ed. Paris, ATIBT, 91 p.

COMIFAC, 2007. *Rapport de la mission d'experts pour la réflexion sur la conception d'un système de suivi-évaluation du plan de convergence de la COMIFAC* . 52 p.

Esteve J., 2006. *Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production - Volet 1 "production forestière"* . ADIE/ATIBT ed. Paris, ATIBT, 136 p.

IUCN, 2007. *Guidelines for the Conservation and Sustainable Use of Biodiversity in Tropical Timber Production Forests - DRAFT*. DRAFT ed. Yokohama, ITTO, 103 p.

Nasi R., Cassagne B., Billand A., 2006. *Forest management in Central Africa : where we are ?* in International Forestry Review Vol.8(1), 6 p.

Pierre J.M., Cassagne B., 2005. *Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production - Volet 2 "aspects sociaux"*. ADIE/ATIBT ed. Paris, ATIBT, 96 p.